
Invesco Funds

2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
Luxembourg

www.invesco.com

2 août 2022

Circulaire à l'attention des Actionnaires Invesco India All-Cap Equity Fund (le « Compartiment »)

IMPORTANT : la présente circulaire est importante et exige toute votre attention. Si vous avez la moindre question quant aux suites à lui donner, nous vous recommandons de consulter votre conseiller financier professionnel.

Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus d'Invesco Funds (la « SICAV ») et dans l'Annexe A (collectivement le « Prospectus »).

À propos des informations figurant dans la présente circulaire :

Les administrateurs de la SICAV de droit Luxembourgeois (les « Administrateurs ») et la société de gestion de la SICAV (la « Société de gestion ») assument la responsabilité de l'exactitude des informations figurant dans la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs et de la Société de gestion (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans la présente lettre sont, à la date où elle a été rédigée, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément susceptible d'avoir des répercussions sur la teneur de ces informations. Les Administrateurs en assument par conséquent l'entière responsabilité.

Invesco Funds est réglementé par la
Commission de surveillance du secteur financier
Administrateurs : Peter Carroll, Timothy Caverly,
Andrea Mornato, Rene Marston, Fergal Dempsey et
Bernhard Langer

Constitué au Luxembourg sous le n° B-34457
N° TVA LU21722969

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons en votre qualité d'Actionnaire du Compartiment au sujet de notre intention de liquider le Compartiment le 2 septembre 2022 (« la Date de prise d'effet ») pour les raisons décrites plus en détail ci-dessous.

A. Contexte général et motivations du projet de liquidation

Le Compartiment a été lancé en avril 2016. Invesco a accepté d'accorder un délai de 5 ans au Compartiment pour vérifier si la stratégie attirera des flux. Cependant, le manque de flux, couplé à une performance médiocre, a révélé un manque d'attrait parmi les ventes et la clientèle. Par conséquent, les Administrateurs ont décidé de liquider le Compartiment étant donné qu'ils ne prévoient pas d'augmenter les souscriptions dans un avenir proche.

Ainsi, conformément à l'article 24 des statuts de la SICAV (les « Statuts ») et aux dispositions applicables du Prospectus, les Administrateurs ont décidé qu'il était dans l'intérêt des Actionnaires de procéder à la liquidation du Compartiment et au rachat obligatoire de toutes les Actions du Compartiment à la Date de prise d'effet.

À compter du 15 juillet 2022, le Compartiment a été fermé aux nouvelles souscriptions étant donné qu'il était prévu de liquider le Compartiment. Toutefois, les Actionnaires ont pu et pourront continuer à racheter ou à échanger des actions du Compartiment conformément aux dispositions énoncées dans le Prospectus, jusqu'au 30 août, comme décrit plus en détail à la Section B ci-dessous.

Afin de garantir le traitement équitable de tous les Actionnaires, le prix du Compartiment a été fixé selon le prix de l'offre sur une base permanente à compter du 18 juillet 2022 et sera fixé jusqu'à la Date de prise d'effet. Pour ce faire, il convient d'appliquer le mécanisme de swing pricing tel que décrit à la Section 6.2 (Calcul des éléments d'actif et de passif) du Prospectus. Dans ce cadre, une approche sans seuil peut être utilisée, puisque la méthode du cours acheteur sera appliquée au Compartiment, même si les flux entrants et sortants nets du Compartiment dépassent le seuil préalablement fixé par les Administrateurs, tel que décrit dans le Prospectus. Veuillez noter qu'avec l'utilisation de la méthode du cours acheteur, la VL du Compartiment sera inférieure par rapport au moment où cette méthode n'était pas appliquée.

L'adoption de la méthode de l'offre pour la base de tarification garantit que tout Actionnaire demandant le rachat avant la date de liquidation recevra un prix représentatif des frais qui seront encourus lors de sa cession et que les autres actionnaires ne seront pas affectés.

En outre, afin de s'assurer que le Compartiment est entièrement désinvesti avant la Date de prise d'effet, le Gestionnaire d'investissement commencera à vendre des investissements à compter du 9 août 2022 afin de s'assurer que le Compartiment est entièrement investi en espèces à la Date de prise d'effet. Par conséquent, il est possible que le Compartiment ne soit pas conforme à sa politique d'investissement ainsi qu'aux limites de diversification des OPCVM avant la Date de prise d'effet.

Par conséquent, aucune commission de gestion ne sera imputée au Compartiment à compter du 9 août 2022.

B. Droit de demander le rachat ou l'échange de vos Actions avant la liquidation

La mise en œuvre de la liquidation du Compartiment n'exige pas l'aval de l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment.

Si la/les liquidation(s) envisagée(s) ne correspond(ent) pas à vos exigences, vous avez la possibilité, à tout moment jusqu'au 30 août 2022 à midi (heure irlandaise) :

- de demander le rachat de vos Actions, conformément aux conditions et modalités décrites par le Prospectus, sans encourir de frais de rachat (hors taxes éventuelles), ou
- d'échanger sans frais vos actions de la Catégorie d'Actions concernée en dehors du Compartiment au profit d'un autre Compartiment d'Invesco Funds (sous réserve des montants minimums de placement et des critères d'admissibilité précisés dans le Prospectus et de l'autorisation dudit compartiment à la vente dans votre pays). Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre équipe de services aux investisseurs à Dublin au numéro +353 1 439 8100 (option 2), votre agent ou votre bureau Invesco local.

Veillez noter qu'un rachat reviendra à liquider votre participation dans le Compartiment concerné, ce qui peut avoir des conséquences sur le plan fiscal.

Vous avez des doutes par rapport à votre situation fiscale ? Dans ce cas, n'hésitez pas à consulter vos conseillers en la matière.

Aucune action n'est requise de la part des Actionnaires qui acceptent la liquidation à la Date de prise d'effet. Pour tous renseignements, veuillez vous reporter à la Section C ci-dessous. La liquidation du Compartiment sera automatique pour tous les Actionnaires n'ayant pas exercé leur droit de faire racheter/d'échanger leurs actions tel que décrit ci-dessus.

C. Processus de liquidation et distribution des produits

Les rachats d'Actions du Compartiment seront payés selon la VL par Action (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et des coûts de transaction liés à la liquidation des portefeuilles), calculée à six (6) décimales au Moment d'évaluation à la Date de prise d'effet. Étant donné que le Compartiment sera entièrement en espèces à la Date de prise d'effet, la base de tarification n'est pas pertinente, puisque les cours acheteur/moyen et vendeur seront tous identiques.

Veillez noter que le calcul à six (6) décimales est différent de la méthode de fixation des prix actuelle du Compartiment, telle que décrite dans le Prospectus et le Site Internet de la Société de gestion. Cela a pour but de déterminer que, à la Date de prise d'effet, le résultat du calcul constitue l'approximation la plus proche possible de la valeur de marché réelle des actifs de l'OPC, de sorte que le montant restitué aux Actionnaires soit représentatif, dans la mesure du possible, de la valeur à laquelle les Actionnaires ont droit.

Les produits de ces rachats seront en principe versés aux Actionnaires dans les dix (10) Jours ouvrables suivant la Date de prise d'effet, à condition que toutes les instructions de paiement nécessaires aient été reçues par écrit et que tous les documents d'identification nécessaires aient été fournis.

En raison de la liquidité du marché, des opérations sur titres ou d'autres aspects échappant au contrôle du Gestionnaire d'investissement, il est possible que certains investissements ou créances dus au Compartiment ne soient pas réalisés en espèces à la Date de prise d'effet. Ces éléments peuvent être exclus de la VNI à la Date de prise d'effet et être payés dès que possible aux Actionnaires au prorata, en fonction de leur pondération à la Date de prise d'effet. À la connaissance de la Société de gestion, il n'existe aucun actif illiquide dans le portefeuille du Compartiment à la date de la présente circulaire.

Les produits qui n'ont pu être distribués à leurs bénéficiaires au moment de l'exécution de la liquidation seront déposés sur un compte bloqué auprès de la Caisse de Consignation dans les meilleurs délais lors de leur liquidation pour le compte des personnes qui y ont droit. Les sommes déposées sur ce compte bloqué qui n'auront pas été réclamées à l'issue de trente (30) années seront perdues conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

D. Coûts et incidences fiscales

Les coûts de transaction liés à la liquidation du portefeuille seront à la charge du Compartiment. Tout coût supplémentaire associé à la liquidation (tels que les frais juridiques, réglementaires et administratifs) sera à la charge de la Société de gestion.

La Société de gestion n'est pas responsable des considérations fiscales propres à un client particulier. En cas de doute sur les incidences fiscales de la liquidation envisagée, veuillez consulter votre conseiller financier ou fiscal local.

E. Mise à disposition des documents et informations complémentaires

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ?

Le Prospectus, son Annexe A, les Statuts et les Documents d'informations clés pour l'investisseur mis à jour sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société de gestion de la SICAV (Invesco Management S.A.) : <http://www.invescomanagementcompany.lu>.

Vous avez des questions concernant ce qui précède ? Vous souhaitez obtenir des informations sur d'autres produits de la gamme de compartiments Invesco commercialisés dans votre juridiction ? Veuillez contacter votre bureau Invesco local.

Contacts

- Allemagne : Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+49) 69 29807 0,
- Autriche : Invesco Asset Management Österreich- Zweigniederlassung der Invesco Asset Management Deutschland GmbH : (+43) 1 316 2000,
- Irlande : Invesco Investment Management Limited : (+353) 1 439 8000,
- Hong Kong : Invesco Hong Kong Limited : (+852) 3191 8282,
- Espagne : Invesco Management S.A. Sucursal en España : (+34) 91 781 3020,
- Belgique : Invesco Management S.A. (Luxembourg) succursale belge : (+32) 2 641 01 70,
- France : Invesco Management S.A., Succursale en France : (+33) 1 56 62 43 00,
- Italie : Invesco Management S.A. Succursale Italia : (+39) 02 88074.1,
- Suisse : Invesco Asset Management (Schweiz) AG : (+41) 44 287 9000,

- Pays-Bas : Invesco Management S.A. Dutch Branch : (+31) 205 61 62 61,
- Suède : Invesco Management S.A (Luxembourg) Swedish Filial : (+46) (0) 20 888 0216,
- Royaume-Uni : Invesco Global Investment Funds Limited : (+44) 0 1491 417 000.

La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent varier (en partie en raison des fluctuations des taux de change). Les investisseurs peuvent ne pas récupérer la totalité du montant investi.

Pour les Actionnaires en Allemagne : si vous agissez en qualité de distributeur/d'institution responsable des comptes de dépôt de titres des actionnaires en Allemagne, il est porté à votre attention que vous êtes tenu de transmettre le présent courrier à vos clients finaux sur un support durable. Pour ce faire, veuillez envoyer la facture de remboursement des coûts rédigée en anglais et indiquer le numéro de TVA LU24557524 à : Durable Media Department, Invesco Management S.A., 37A avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg. Veuillez utiliser le format BVI. Pour plus d'informations sur la facturation, rendez-vous sur durablemediainvoice@invesco.com ou téléphonez au +352 27 17 40 84.

Pour les Actionnaires en Suisse : le Prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels d'Invesco Funds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Invesco Asset Management (Switzerland) Ltd., Talacker 34, 8001 Zurich, est le représentant suisse et l'agent payeur suisse est :

- BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich (jusqu'au 30 septembre 2022)
- BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich (à partir du 1^{er} octobre 2022)

Pour les Actionnaires en Italie : les demandes de rachat seront effectuées conformément aux conditions du Prospectus. Les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans frais de rachat autres que la commission d'intermédiation appliquée par les agents payeurs concernés en Italie, comme indiqué dans l'Annexe du formulaire de demande italien en vigueur et disponible sur le site Internet www.invesco.it.

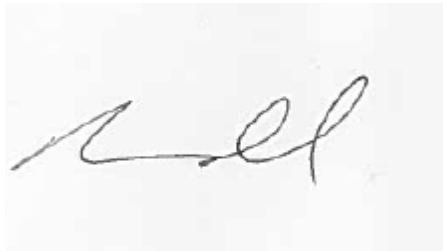
Pour les Actionnaires en Belgique : le Prospectus (en anglais), les Documents d'information clé pour l'investisseur (en français), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel (en anglais) des Familles de Compartiments sont également disponibles gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique (RBC Investor Services Belgium, 37 Boulevard Albert II, 1030 Bruxelles). Par ailleurs, les valeurs nettes d'inventaire (VNI) des compartiments commercialisés en Belgique sont publiées dans l'Echo, De Tijd et sur le site www.beama.be

Un exemplaire du présent courrier est disponible dans plusieurs langues. Pour de plus amples informations, veuillez contacter notre Équipe de services aux investisseurs à Dublin, au (+353) 1 439 8100 (option 2) ou votre bureau Invesco local.

Merci d'avoir pris le temps de lire ces informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sur ordre du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. El', is written on a light-colored background.